



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
05/10/2023

Date de publication :
11/10/2023

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 20
Excusés-représentés : 2
Votants : 22
Excusés : 1
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 9 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 5 octobre 2023.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas, M FOUCART Bruno.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés :

Mme MASUREL Anne représentée par M GANTIEZ Christian
Mme LOYER Evelyse représentée par Mme GANTIEZ Dominique

Était excusé : M DUTHOIT Valentin

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 40/2023

Objet : Décision Budgétaire Modificative n°1

Madame la Maire informe que différents ajustements doivent être faits sur le budget primitif 2023, dans la section de fonctionnement d'une part, et d'investissement d'autre part.

En section de fonctionnement, différentes modifications sont à opérer, celles-ci sont détaillées ci-après.

A/ Du fait d'un doublon dans la prise en compte des restes à réaliser de 2022, des inscriptions en recette et en dépense sont à corriger, il s'agit des valeurs suivantes :

ETAT DES RESTES A REALISER 2022

Dépenses de fonctionnement		
Article	Désignation	R.A.R.
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	268,80
60632	Fournitures de petit équipement	113,73
6232	Fêtes et cérémonies	5 173,50
62876	Au GFP de rattachement	1 931,32
Total Dépenses de fonctionnement		7 537,35
Recettes de fonctionnement		
Article	Désignation	R.A.R.
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	44 298,75
Total Recettes de fonctionnement		44 298,75

Ces valeurs ont été reprises dans le Compte Administratif de 2022, elles ne doivent donc pas apparaître dans le budget 2023, pour cela, il convient d'annuler ces inscriptions, de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
011	6042	Achats prest serv	-268,80 €	013	6459	Remb sur charges	-44 298,75 €
011	60623	Alimentation	-50,00 €				
011	60632	Fournitures petit équipem	-113,73 €				
011	6232	Fêtes et cérémonies	-5 173,50 €				
011	62876	Au GFP de rattachement	-1 931,32 €				
TOTAL			-7 537,35 €	TOTAL			-44 298,75 €

B / En recette, il y a lieu de réduire l'inscription au compte 73212 – Dotation de solidarité communautaire, en effet pour l'année 2023, le montant alloué est de 198 826 € au lieu des 284 000 € inscrits, il faut donc réduire de 42 848 € cette imputation.

Aussi certaines recettes évaluées prudemment peuvent être augmentées, il s'agit de

- Les dotations de l'Etat, avec un surplus de 7 414 € pour la Dotation de Solidarité Rurale et de 1 088 € pour la Dotation Nationale de Péréquation
- Des recettes provenant des locations d'immeuble avec une augmentation de 15 000 €
- Des recettes fiscales avec une inscription complémentaire de 30 000 €
- Du FCTVA pour un montant de 7 654.88 €

- Des remboursements d'assurance pour un montant de 1 000 €.

C/ En dépenses, il convient d'ajuster certaines dépenses, il s'agit du compte 60611 pour 2000€ du fait d'une consommation d'eau plus importante que prévue, du compte 6184 pour 1000 € supplémentaire pour la formation des agents et du compte 6475 pour 4 827.68 € pour la médecine préventive des agents de la collectivité.

En section d'investissement,

Des inscriptions complémentaires sont nécessaires afin de réaliser des écritures d'ordre budgétaire de régularisation, elles sont reprises dans le tableau ci-après :

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	CHAPITRE	OPERATION	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
040		139151	SUBVENTION - GFP de rattachement	409,80 €					
040		139361	DETR	3 348,40 €					
041		21318	Autres bâtiments publics	1 898,65 €	041		21311	Bâtiments administratifs	1 898,65 €
041	926	2313	Constructions	350 358,46 €	041	926	238	Avances versées	350 358,46 €

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT		
				042	777	Quote part subv inv trans cpte résu	3 758,20 €		

L'écriture d'ordre au chapitre 040 en investissement, d'un montant total de 3 758.20 € permet la constitution d'amortissement de subventions d'équipement, comme l'exige la nomenclature M57. Afin de compenser, une réduction s'opère du même montant à l'article 21841. Cette écriture d'ordre s'équilibre automatiquement au chapitre 042 en fonctionnement.

Les écritures d'ordre au chapitre 041 permettent :

- D'une part de régulariser l'inventaire pour un montant de 1 898.65 €
- D'autre part de solder comptablement l'avance versée pour les travaux de la reconstruction de l'école Ferry-Vion

Ayant entendu l'exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 17 voix pour, 2 voix contre (M BOCQUILLON-M FOUCART) et 3 abstentions (Mme DELORY-M CREPEL-M SIX)

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** une décision modificative comme résumé ci-dessous

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
139151 (040) - 01 : GFP de rattachement	409,80	21311 (041) - 01 : Bâtiments administratifs	1 898,65
139361 (040) - 01 : Dotation d'équipement d	3 348,40	238 (041) - 01 : Avances versées sur comm.i	350 358,46
21318 (041) - 01 : Autres bâtiments publics	1 898,65		
21841 (21) - 020 : Matériel de bureau et mo	-3 758,20		
2313 (041) - 01 : Constructions	350 358,46		
	352 257,11		352 257,11

FONCTIONNEMENT

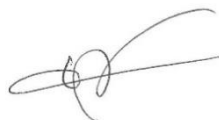
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6042 (011) - 338 : Achats prest.de serv.(au	-268,80	6419 (013) - 020 : Remboursements sur rem	21 000,00
60611 (011) - 020 : Eau et assainissement	2 000,00	6459 (013) - 020 : Remb. sur charges Sécur	-44 298,75
60623 (011) - 4238 : Alimentation	-50,00	73111 (731) - 01 : Impôts directs locaux	30 000,00
60632 (011) - 020 : Fournitures de petit équ	-113,73	73212 (73) - 01 : Dotation de solidarité com	-42 326,00
6184 (011) - 020 : Versements à des organi	1 000,00	741121 (74) - 01 : Dotation de solidarité ru	7 414,00
6232 (011) - 4238 : Fêtes et cérémonies	-5 173,50	741127 (74) - 01 : Dotation nationale de pé	1 088,00
62876 (011) - 020 : Au GFP de rattacheme	-1 931,32	744 (74) - 01 : FCTVA	7 654,88
6475 (012) - 020 : Médecine du travail, pha	4 827,68	752 (75) - 020 : Revenus des immeubles	15 000,00
		75888 (75) - 020 : Autres	1 000,00
		777 (042) - 01 : Quote-part des subv.d'inv.t	3 758,20
	290,33		290,33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,




D. GANTIEZ